OSEZ LE PHOTOVOLTAÏQUE
POUR BOOSTER VOTRE ACTIVITÉ ET VOTRE RENTABILITÉ

tereva-direct.fr

POURQUOI CHOISIR LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

1 UN MARCHÉ ATTRACTIF

/ **100 000 nouvelles installations résidentielles en 2022**, soit +80 % par rapport à 2021

/ **Un secteur qui manque déjà d'installateurs** : à peine 2 000 installateurs Quali PV36 à fin mai 2023

/ **Une demande durable :**
- Crise énergétique, prise de conscience environnementale, volonté d'autonomie
- ROI accéléré : baisse du prix des panneaux combinée à l'augmentation du prix de l'électricité

/ **Un panier moyen élevé et de bons niveaux de marge**

2 DES TECHNOLOGIES SÛRES ET ÉPROUVÉES

/ Modules photovoltaïques fiables, garantis 25 ans minimum et peu générateurs de SAV

/ Installation en sur-imposition, plus simple et plus sûre que les techniques d'intégration historiques

/ Complexité technique limitée des chantiers

3 DES CHANTIERS COURTS ET PLANIFIÉS

/ Durée des chantiers de 1 à 3 jours

/ Des chantiers planifiés à l'avance, facilitant votre organisation

POURQUOI CHOISIR TÉRÉVA

1 UNE OFFRE PRODUITS COMPLÈTE

/ Commande et livraison simplifiées en kits prêts à poser

/ Stock d'accessoires de supportage disponible **dans toutes les Agences Téréva** pour vos dépannages

/ Disponibilité maximale grâce à notre capacité de stockage de 10 000 m² dédiée au solaire photovoltaïque

/ Produits sous ETN* reconnus par les assureurs spécialisés

2 DES SERVICES QUI FACILITENT VOTRE ACTIVITÉ

/ Appui sur le Bureau Technique de NED, leader de la distribution PV résidentielle en France, pour la conception et le dimensionnement

/ Simulateur en ligne pour calculer facilement le retour sur investissement de vos clients

/ Sous-traitance des démarches administratives, en partenariat avec l'APEM

/ Solution d'assurance responsabilité civile et décennale, à prix compétitif, en partenariat avec Alexis Assurance

/ Toitures école pour la formation pratique au montage des panneaux et la mise en service des onduleurs

/ Formation eLearning en partenariat avec Dualsun sur la maitrise des risques d'une installation photovoltaïque

*Enquête de technologie nouvelle

Découvrez nos solutions solaires photovoltaïques

LES PRÉ-REQUIS

LES QUALIFICATIONS

Le cadre légal impose aux installateurs d'être qualifiés au RGE afin de pouvoir proposer à leurs clients une prestation d'installation de panneaux photovoltaïques leur permettant d'accéder aux tarifs d'achat de l'électricité (cf. vente partielle ou totale) et à la prime à l'autoconsommation.

LES ORGANISMES DE CERTIFICATION :

	Qualit'EnR	QUALIBAT	QUALIFELEC
De 0 à 36 kWC ou kVA	QUALIPV 36	5911 avec mention RGE	SPV1 avec mention RGE
De 36 à 250 kWC ou kVA	QUALIPV 500	5912 avec mentionRGE	SPV2 avec mention RGE
Plus de 250 kWC ou kVA	QUALIPV 500 (jusqu'à 500 kVA)	5913 avec mentionRGE	SPV3 avec mention RGE

À SAVOIR

/ **Si vous réalisez une installation en sur-imposition :**
Vous devez obligatoirement posséder la qualification RGE QualiPV36* voire QualiPV500*, selon la puissance installée.

/ **Si vous réalisez une installation en intégration :**
En plus de la qualification RGE QualiPV36 ou 500*, vous devez obligatoirement posséder la qualification QualiPVBâtiment (non RGE).

*voir tableau des organismes de certification

Textes et photos non contractuels - Ne pas jeter sur la voie publique.
TEREVA - SAS au capital de 35.100.000 Euros - 434 004 198 RCS BOURG EN BRESSE - Siège social 18 avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG-EN-BRESSE - Numéro de TVA intracommunautaire : FR 36 434 004 198.